

Procès verbal

Le lundi 08 septembre 2025 à 18H30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel MABILLOT.

Secrétaire de la séance : Madame Nathalie SANMARTIN

Présents : Monsieur Michel MABILLOT, Monsieur Michel ESTEVE, Madame Nathalie SANMARTIN, Monsieur Alain BENARD, Madame Stéphanie QUARANTA LAFFONT, Madame Claudine TOURTOULOU, Madame Sophie MENAUT, Monsieur André MANUEL, Monsieur Philippe CALVAYRAC, Madame Tiphonie BONALDO, Madame Albane ROGER, Monsieur Robert PLACIDE

Représentés :

Absents et excusés : Madame Marie-Claude MIROUSE, Monsieur Julien LACROIX

Ordre du jour :

Approbation du PV du conseil du 21 Juillet 2025

Délibération 01 - FINANCES : Décision modificative n°01 - Budget 2025

Divers : Projet de délibération pour l'actualisation des tarifs des concessions du cimetière

Point travaux, divers

Délibérations du conseil :

DECISION MODIFICATIVE 01 - BUDGET 2025 (N° DE_024_2025)

Vu la perception du titre de recettes n°77 – exercice 2021 – d'un montant de 5516.39 €

Vu le courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Hérault en date du 27/08/2025 concernant le trop-perçu de la taxe d'aménagement du permis PC0091031900001 KNIPPER ;

Vu l'arrêté d'abrogation du permis n°0091031900001 en date du 06/08/2023 ;

Il conviendra de rembourser le montant de cette recette trop perçue.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, n'ayant pas été abondés et étant insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement		0	0
Investissement		0	0
2135	Installations générales, agencement	- 5 516.39	0
10226	Taxe d'aménagement	5 516.39	0
TOTAL		0.00	0.00

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, décide à l'unanimité de voter le réajustement des comptes ci-dessus et d'approuver la décision modificative n°01 du budget 2025.

Délibération : adoptée

Point divers :

Mr le maire présente le projet de délibération pour l'actualisation des tarifs des concessions du cimetière, il demande aux membres du conseil d'analyser ces nouveaux tarifs et de faire des retours au secrétariat de mairie avant de soumettre la délibération au vote ultérieurement. Ces tarifs devront être votés avant la fin de l'année pour mise en application au 01 Janvier 2026.

Le règlement du cimetière, inexistant, devra être également réalisé.

Association Les hauts du Pujet :

Le devis réalisé par la société CROATP s'élève à 32 774 € HT, l'estimation réalisée en 2023 par le SMDEA est de 17 995 €. Mr Le maire indique qu'il va demander une nouvelle rencontre avec le syndicat pour avoir leur garantie d'une reprise de l'ouvrage (surpresseur et réseaux) une fois les travaux effectués.

Il précise qu'après vérification avec la juriste de l'AMF, la commune ne peut pas engager les travaux sur un ouvrage qui n'appartient pas à la commune.

Après confirmation par le trésor public, la commune pourra participer aux financements des travaux par le biais **du** versement d'une prime exceptionnelle à l'association des Hauts du Pujets, propriétaire de l'ouvrage. Le montant de la subvention couvrira la totalité des travaux.

Hameau de Fourmiguères : Demande Mme KNIPPER

Mme KNIPPER a sollicité la commune dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une ancienne grange en logement à Fourmiguère. Pour permettre l'accès PMR au logement, il faut empiéter sur le domaine public (voirie communale VC n°40).

Il faut également régulariser une partie du hangar qui déborde actuellement sur la voirie (triangle relevé lors de la réalisation d'un relevé topographique par le géomètre).

Le conseil accepte la régularisation de ces emprises SOUS réserve de l'acceptation du permis de construire de leur projet.

Point travaux voirie :

Michel ESTEVE fait un point d'avancement des travaux de voirie à MOUREOU.

Mr le Maire constate qu'il y a trop de gravillons laissés sur le chantier de PATA réalisé par la COLAS, cela représente un danger pour les usagers de la route.

Communication :

Alain BENARD indique qu'il va falloir commencer à travailler sur le dernier bulletin communal du mandat.

Fin de la séance 19h45.

Monsieur Michel MABILLOT
Président de séance

Madame Nathalie SANMARTIN
Secrétaire de séance